

FORMATION

RENOUVELLEMENT DU CSE : ANTICIPER LES PIÈGES

DATE et HORAIRE **Mardi 25 avril 2023**
14 h 00 - 18 h 00

DURÉE 4 heures

PARTICIPATION **INTER-ENTREPRISES**
En présentiel ou en distanciel (visioconférence en direct)

LIEU (présentiel) dans les locaux du Cabinet TEN FRANCE – 86000 POITIERS – Salle 5

TARIF 480 € HT (soit 576 € TTC) pour 4 heures

PREREQUIS Aucun prérequis

PUBLIC CONCERNE Personnel disposant d'une connaissance de base du droit du travail / d'une expérience pratique des ressources humaines : dirigeants, directeurs, DRH, RAF, RRH, assistant(e)/chargé(e) RH, gestionnaires des payes. Disposer d'une connaissance de base du droit du travail est un plus.

ACCESSIBILITE Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

DÉLAI INSCRIPTION Au plus tard le 20 avril 2023

MODALITÉ INSCRIPTION bulletin d'inscription à adresser par mail (formation@tenfrance.com) ou par courrier (CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX 9)

ÉQUIPEMENT REQUIS Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur/tablette/téléphone portable) équipé d'une caméra et d'un micro



1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Les objectifs de cette formation sont que le stagiaire soit capable de :

- préparer les opérations électorales,
- préparer le calendrier des opérations électorales,
- gérer le déroulement des élections professionnelles.

2. CONTENU DE LA FORMATION

Le plan d'intervention figure en page 5 du présent programme.

3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

a) ORGANISATION MATÉRIELLE et MOYENS

Chaque stagiaire sera destinataire d'un support de formation ainsi que d'un questionnaire d'évaluation à chaud. Le retour auprès de l'intervenant de la fiche d'évaluation à chaud est impératif.

Pour les stagiaires en distanciel, ces documents ainsi que la feuille d'émargement individuel seront adressés au plus tard la veille de la séance, par mail

b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE DES SÉANCES

Cette formation consistera en une présentation détaillée, illustrée d'exemples pratiques, des différentes démarches préalables et étapes nécessaires à l'organisation et la réalisation des élections professionnelles, sur la base d'un support écrit et d'un PowerPoint.

Le formateur répondra à toutes les questions posées. Un dialogue et des échanges ponctueront cette demi-journée de formation.

c) OUTILS UTILISÉS

Au cours de la formation, un contrôle des connaissances acquises par les stagiaires (évaluation des apprentissages) sera opéré.

4. ANIMATION

La formation est dispensée par : Maître Lydie GUITTON, avocate associée en Droit du travail au Département social du Cabinet TEN FRANCE (activité conseil).

5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Stagiaires en présentiel : Les stagiaires présents ainsi que les intervenants devront émarger la feuille de présence qui sera remise en début de séance

Stagiaires en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par l'intervenante au long de la séance sur la base de l'inscription, et l'identification de celui-ci est confirmée par une vérification de sa présence (caméra).

En fonction du mode de participation du stagiaire à la formation, la feuille d'émargement devra être soit remise à l'intervenant, soit être adressée par mail à formation@tenfrance.com.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

a) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A CHAUD

Ce questionnaire portera sur 3 points :

- ⇒ Contrôle des connaissances (Compréhension et acquisition des connaissances du stagiaire) par le biais de questions / réponses
- ⇒ Atteinte des objectifs par le stagiaire
- ⇒ Déroulement de la formation

b) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé aux stagiaires entre + 45 et + 60 jours après la formation.

7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

- 1) A l'issue de la formation, chaque stagiaire présent devra impérativement remettre (suivi en présentiel) à l'intervenant ou adresser (suivi en distanciel) le questionnaire d'évaluation à chaud complété.
- 2) Envoi par le Cabinet TEN FRANCE :
 - du certificat de réalisation pour chaque stagiaire ;
 - de la feuille de présence émargée par le stagiaire et l'intervenant.
- 3) Sera adressé, conformément aux modalités d'évaluation (cf. point 6 « modalités d'évaluations »), un questionnaire d'évaluation à froid sur l'acquisition des connaissances du stagiaire et leurs applications dans l'entreprise, que le stagiaire devra impérativement retourner au service formation TEN FRANCE par voie postale (23 rue Victor Grignard – CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX) ou par mail à formation@tenfrance.com

8. CONTACTS

Tél : 05 49 55 99 17 **Mail** : formation@tenfrance.com

<u>Référent pédagogique</u>	Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée <i>Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale</i>
<u>Référent handicaps</u>	Benoît TRIPON, avocat associé <i>Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale</i>
<u>Référent administratif</u>	Fabienne JAMMES, assistante



Interlocuteur pour cette formation : *Maître Lydie GUITTON*
Tél : 05 49 55 97 18
formation@tenfrance.com

9. PIECE(S) JOINTE(S)

- Bulletin d'inscription

RENOUVELLEMENT DU CSE : ANTICIPER LES PIEGES

Préambule

I – La préparation du cadre des élections : la négociation préalable obligatoire sur le nombre et le périmètre des établissements composant l'entreprise

- La négociation en présence d'un délégué syndical
- La négociation avec le CSE en place
- La possible décision unilatérale de l'employeur en cas d'échec des négociations ou de carence

II- La préparation du processus électoral

- Les premières démarches : l'appel aux organisations syndicales et l'information du personnel
- La négociation du protocole d'accord préélectoral
- La composition des listes électorales et des listes de candidats
- La propagande électorale

III- Le déroulement des opérations de vote

- L'organisation matérielle des élections – Focus sur le vote électronique
- Le déroulement du scrutin – Focus sur la neutralité de l'employeur et l'intervention des délégués de liste
- Les résultats du vote – Focus sur les pièges afin de sécuriser le contentieux électoral